



VILLE DE PONT-S

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DE
L'OISE

Arrondissement de Senlis

CANTON DE
PONT-SAINTE-MAXENCE

N° 2023-026

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°3 DU PLU

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle d'honneur à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Arnaud DUMONTIER, maire.

Arnaud DUMONTIER,
Maire,

Eddy SCHWARZ, Marie-Christine MAGNIER, Philippe FIAULT, Monique MARTIN, Bruno VERMEULEN,
Françoise DEMAISON, Jean-Pierre REVIERE, Caroline BARRUCAND, François DROUIN,
Adjoint au maire,

Valérie POULAIN, Catherine SCHOCKAERT, Alexis DERACHE, Maryse MARCOLLA, Alain BAUGEE,
Marie-Christine RIVIERE, Jean-Luc FLOURY, Cyril BATTNER, Laëtitia GOURDON, Aline CATOIRE,
Mohamed YACOUBI, Sonia DEFLANDRE, Christophe MIQUEL, Carine ANDERSON,
Marie-Rosi TAYAMOUTOU, Michel OUDIN, Armand RENALDIN, Elise ZAMBEAUX,
Reynald ROSSIGNOL
Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Sindy DA SILVA par Maryse MARCOLLA, Romain HECQUET par Cyril BATTNER
Didier GASTON par Elise ZAMBEAUX, Caroline CARON par Reynald ROSSIGNOL

Était absent : /

Secrétaire de séance : Elise ZAMBEAUX

Date de convocation : 06/04/2023
Date de l'affichage : 06/04/2023
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 31

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.318-3 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 mars 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la délibération du 24 février 2014 approuvant la modification n°1 du PLU, la délibération du 30 septembre 2020 approuvant la modification n°2 du PLU, la délibération du 29 septembre 2022 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU,

Considérant les raisons qui conduisent la commune à engager une procédure de modification n°3 du plan local d'urbanisme pour :

- adapter les règles d'urbanisme applicables dans la zone UA en ce qui concerne les commerces du centre-ville visant à interdire la transformation de commerces en habitation dans le centre bourg,
- adapter les règles d'urbanisme applicables dans le secteur 1AUe (Champ Lahyre) voué à accueillir de nouvelles activités économiques et des équipements, et étudier l'intérêt de mettre en place des Orientations d'Aménagement,

D'autres points de modification pourront être intégrés en cours d'étude,

Considérant en conséquence la nécessité d'apporter les ajustements au dossier PLU qui permettront de répondre aux objectifs visés en ce qui concerne les besoins économiques sur la ville,

Vu l'avis de la commission « travaux, urbanisme, voirie, valorisation du patrimoine » réunie le 30 mars 2023,

Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Adopte la décision suivante : **à la majorité (2 abstentions Elise ZAMBEAUX et Didier GASTON)**

Article 1 : Donne un avis favorable au lancement de la procédure de modification n°3 du PLU,

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

La secrétaire de séance,

Elise ZAMBEAUX



Fait, délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire de Pont-Sainte-Maxence,

Arnaud DUMONTIER
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en sous-préfecture
Et de la publication le 18 avril 2023